



جامعة محمد الخامس بالرباط
Université Mohammed V de Rabat

FAQ INFORMATION ET ORIENTATION 2021-2022

VOS QUESTIONS

I.	S'INSCRIRE À L'UNIVERSITÉ MOHAMMED V DE RABAT	3
A.	Préinscription	3
1.	Je souhaiterais faire des études à l'Université Mohammed V de Rabat, quelles sont les démarches à suivre ?	3
2.	Je n'arrive pas à me décider, comment obtenir une assistance à l'orientation ?	3
3.	Comment faire une préinscription en ligne ?	3
4.	Je rencontre des problèmes lors de la création de mon compte unique, qui dois-je contacter ?	4
5.	A combien de choix ai-je droit ?	4
6.	Puis-je modifier mes souhaits après la date de clôture de la préinscription en ligne ?	4
7.	Est-il possible de consulter le récapitulatif des informations renseignées lors de ma préinscription en ligne ?	5
8.	Est-il possible de consulter mes choix de préinscription ?	5
9.	J'ai dépassé le délai de la préinscription en ligne, que faire ?	5
10.	Où puis-je consulter les résultats de la présélection ?	5
B.	Inscription	5
11.	J'ai fait ma préinscription en ligne, comment je peux finaliser mon inscription ?	5
12.	Quelles sont les pièces que je dois fournir pour compléter mon inscription ?	6
13.	A qui puis-je m'adresser en cas de problème concernant mon inscription ?	6
14.	Il me manque certains documents pour l'inscription. Est-ce que je peux les faire parvenir après ?	6
15.	Je déménage à Rabat pour la prochaine rentrée. Comment puis-je déposer la demande de transfert de mon dossier à l'Université Mohammed V ? et quelles sont les pièces demandées ?	7
16.	J'ai un bac ancien, ai-je le droit de m'inscrire au titre de l'année universitaire 2021-2022 ?	7
17.	Où puis-je déposer ma demande de dérogation pour m'inscrire avec un bac ancien ?	8
II.	DURÉE D'ÉTUDES ET OFFRE DE FORMATION	8
18.	Quelle est la durée de formation (Licence, Master, Doctorat) ?	8
19.	Qu'est-ce que le Bachelor ?	8
20.	Quels sont les avantages du système du Bachelor par rapport au système de Licence ?	9
21.	En quoi consiste la formation en Bachelor ?	9
22.	Dans les circonstances actuelles de la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie du Covid-19, les cours de l'année prochaine seront-ils dispensés en présentiel ou en ligne ?	9
23.	Puis-je m'inscrire dans une formation dont l'orientation est très différente de la formation initiale que j'ai suivie jusqu'à maintenant ?	10
24.	Qu'est-ce qui s'offre à moi comme parcours d'études à l'UM5 après un DUT ?	10
25.	Puis-je continuer mes études après la licence ?	10
III.	STAGES, MOBILITÉ ENTRANTE ET SORTANTE	10
A.	Stages	10
26.	Ai-je la possibilité de faire des stages ?	10
B.	Mobilité entrante et sortante	11
27.	Ai-je la possibilité de partir en mobilité ?	11
28.	Je suis un étudiant étranger, quelle est la procédure d'inscription ?	11
29.	Je suis un étudiant étranger, diplômé d'un établissement marocain. Quelle est la procédure que je dois suivre ?	12
30.	Je suis un étudiant étranger résident au Maroc, dois-je présenter ma candidature par voie diplomatique ?	12

31. Je n'ai pas effectué mes études antérieures en français, aurai-je un test de français à passer ? 12
32. Quelles sont les conditions pour s'inscrire en formation continue ? 13

IV. LANGUE ET SOFT SKILLS : 13

33. Quelle est la langue d'enseignement à l'UM5 ? 13
34. Quelles sont les langues étrangères enseignées à l'UM5 ? 13
35. De quelle façon s'organisera l'enseignement des langues dans le cursus du Bachelor ? 14
36. De quelle façon s'organisera l'enseignement des soft skills dans le cursus du Bachelor ? 14

V. SERVICES À L'ÉTUDIANT : 15

A. Santé 15

37. Y a-t-il un service de santé à l'Université ? 15
38. Quels sont les critères pour bénéficier de l'AMO Etudiant ? et comment s'inscrire ? 15
39. Pour souscrire à l'AMO étudiant, combien dois-je cotiser ? 15
40. Quels sont les avantages de ma souscription à l'Assurance Maladie Obligatoire ? 16
41. Je suis en situation de handicap. Quels sont les services proposés par l'UM5R ? 16

B. Bourse 16

42. Quelles sont les bourses offertes aux étudiants ? 16
43. Quels sont les critères d'attribution d'une bourse de 1er cycle ? 17
44. Quels sont les critères d'attribution d'une bourse de 2ème cycle ? 17
45. Quelles sont les possibilités de financement offertes aux doctorants ? 17

I. S'inscrire à l'Université Mohammed V de Rabat

A. Préinscription

1. Je souhaiterais faire des études à l'Université Mohammed V de Rabat, quelles sont les démarches à suivre ?

Pour vous inscrire à l'Université Mohammed V de Rabat, vous devez remplir en premier lieu les conditions d'accès suivantes :

- Être titulaire d'un baccalauréat ou de son équivalent à l'année de votre inscription en DUT, en Licence (S1) ou en doctorat de médecine, de pharmacie et de médecine dentaire ;
- Être titulaire d'un DEUG, DEUP, DUT ou équivalent pour s'inscrire en Licences Professionnelles (3ème année -S5) ;
- Être titulaire d'une licence fondamentale ou professionnelle ou équivalent pour le cycle Master ou Master Spécialisé ;
- Être titulaire d'un diplôme de Master ou Master Spécialisé ou équivalent pour toute inscription en doctorat.

Deuxièmement, vous devez faire une préinscription sur la plateforme de l'Université : <http://preinscription.um5.ac.ma/>

Finalement, vous pouvez finaliser votre inscription en déposant votre dossier complet au service de scolarité de votre établissement de choix dans les délais impartis.

2. Je n'arrive pas à me décider, comment obtenir une assistance à l'orientation ?

Le CAIOS (Centre d'Accueil, d'Information, d'Orientation et de Suivi), vous assure un entretien individuel ou collectif avec des conseillers en orientation capables non seulement de répondre généreusement à vos questions mais aussi à vous accompagner dans la construction de vos projets de formation et même vos projets professionnels.

3. Comment faire une préinscription en ligne ?

Vous devez vous rendre sur la plateforme de la préinscription en ligne : <http://preinscription.um5.ac.ma/> et suivre les étapes suivantes :

1. Choisissez votre profil (candidat salarié/candidat non salarié) ;
2. Créez votre compte unique ;
3. Renseignez vos informations ;
4. Exprimez vos vœux d'inscription ;
5. Imprimez vos reçus.

La plateforme de préinscription en ligne pour l'année universitaire 2021-2022 est ouverte à partir de fin Juin pour la préinscription en Bachelor , Licences d'Etudes Fondamentales , Licences d'Éducation et Licences professionnelles et cycle Master .

Pour plus d'informations sur les dates des autres cycles, consultez le calendrier des dates de préinscription en ligne affiché sur notre site : [lien calendrier universitaire](#)

4. Je rencontre des problèmes lors de la création de mon compte unique, qui dois-je contacter ?

Vous pouvez adresser un email à la cellule d'accompagnement où vous décrivez en détail le problème rencontré lors de la préinscription via l'adresse mail suivante : preinsription@um5.ac.ma

5. A combien de choix ai-je droit ?

Vous avez le droit de faire demande à autant d'établissements de l'Université Mohammed V de Rabat que vous souhaitez. Toutefois, vous pouvez postuler à un maximum de 3 filières pour un établissement donné.

6. Puis-je modifier mes souhaits après la date de clôture de la préinscription en ligne ?

Non, après la date de clôture de la préinscription, vous ne pouvez plus modifier vos choix. C'est pour cette raison que vous devez choisir minutieusement vos souhaits avant de valider votre préinscription en ligne.

7. Est-il possible de consulter le récapitulatif des informations renseignées lors de ma préinscription en ligne ?

Oui, vous pouvez consulter en temps réel toutes les informations relatives à votre préinscription en se rendant sur la plateforme suivante : <http://preinscription.um5.ac.ma/>

8. Est-il possible de consulter mes choix de préinscription ?

Oui, il vous suffit de se connecter via votre compte unique et de cliquer sur vœux d'inscription. Vous pouvez ajouter ou modifier vos vœux, et ce dans les délais requis.

9. J'ai dépassé le délai de la préinscription en ligne, que faire ?

Les délais de la préinscription en ligne affichés sur notre calendrier sont strictement respectés. Veuillez les consulter et assurez-vous que vous avez effectué votre préinscription en respectant les délais impartis.

10. Où puis-je consulter les résultats de la présélection ?

Vous pouvez consulter les listes des candidats présélectionnés pour passer les épreuves écrites et orales sur les sites et les réseaux sociaux des établissements concernés.

B. Inscription

11. J'ai fait ma préinscription en ligne, comment je peux finaliser mon inscription ?

Si la préinscription concerne une filière à accès ouvert (Licences d'Etudes Fondamentales), un rendez-vous vous sera fixé lors de la préinscription pour finaliser votre inscription et déposer les pièces de votre dossier au service de scolarité de l'établissement concerné ;

Si la préinscription concerne une filière à accès régulé (Bachelor, LP, LE, M/MS, etc.), après présélection sur dossiers, vous devez réussir le concours d'accès. Les dates d'inscription seront affichées avec les résultats du concours. Par ailleurs, les dossiers d'inscription doivent être déposés au service de scolarité de l'établissement en question en respectant les dates fixées.

12. Quelles sont les pièces que je dois fournir pour compléter mon inscription ?

Les pièces du dossier d'inscription varient en fonction de l'établissement, la filière et le niveau d'études. Vous trouverez toutes les informations détaillées concernant les pièces à fournir pour finaliser votre inscription sur le site de l'établissement concerné.

A titre d'exemple, pour les bacheliers désirant s'inscrire en Licence d'Etudes Fondamentales, le dossier d'inscription administrative se compose de :

- Diplôme original du baccalauréat ;
- Reçu de préinscription ;
- Quatre copies certifiées conformes du baccalauréat ;
- Deux enveloppes timbrées ;
- Photo d'identité ;
- Copie certifiée conforme de la Carte d'Identité Nationale ;
- Extrait d'acte de naissance ;
- Fiche de préinscription dûment remplie ;
- Dossier médical.

L'inscription sera définitive après validation par le service de scolarité. Une carte d'étudiant et une attestation d'inscription vous seront délivrées.

13. A qui puis-je m'adresser en cas de problème concernant mon inscription ?

En cas de problème d'inscription, veuillez contacter le service de scolarité de l'établissement en question.

14. Il me manque certains documents pour l'inscription. Est-ce que je peux les faire parvenir après ?

Pour pouvoir finaliser votre inscription, vous devez remettre votre dossier complet au service de scolarité, et ce dans les délais requis.

15. Je déménage à Rabat pour la prochaine rentrée. Comment puis-je déposer la demande de transfert de mon dossier à l'Université Mohammed V ? et quelles sont les pièces demandées ?

Vous devez déposer votre dossier de transfert auprès du service des affaires estudiantines de l'établissement concerné, et ce pendant la période d'inscription. Seront acceptés pour étude seulement les dossiers comportant les pièces justificatives du transfert.

Le dossier doit impérativement comporter les pièces suivantes :

1. Demande de transfert ;
2. Attestation d'Inscription ou de dépôt de dossier auprès de l'établissement d'origine ;
3. Photocopie légalisée du Baccalauréat ;
4. Photocopies légalisées des relevés de notes pour les étudiants ayant déjà effectué des études universitaires ;
5. Enveloppe A4 comportant l'adresse du candidat ;
6. Photocopie légalisée de la CIN portant l'adresse de Rabat.

(Les pièces varient selon chaque établissement)

N.B. :

Les demandes sont soumises au chef de l'établissement pour décision après avis favorable d'une commission ad hoc ;

Les dossiers sont traités selon la capacité d'accueil de l'établissement ;

Aucun dossier ne sera accepté hors délai.

16. J'ai un bac ancien, ai-je le droit de m'inscrire au titre de l'année universitaire 2021-2022 ?

Vous pouvez désormais vous inscrire avec un ancien baccalauréat au titre de l'année universitaire 2021-2022. Toutefois, la procédure d'inscription n'est pas automatique, elle diffère de celle d'un nouveau bac, car les demandes d'inscription sont étudiées particulièrement cas par cas selon la capacité d'accueil de chaque filière, le quota et les critères préétablis par l'établissement en question.

17. Où puis-je déposer ma demande de dérogation pour m'inscrire avec un bac ancien ?

Si vous êtes titulaire d'un bac ancien et vous désirez vous inscrire à l'un des établissements UM5 au titre de l'année 2021-2022, vous devez déposer une demande manuscrite ainsi qu'une copie conforme légalisée de votre baccalauréat au service de scolarité de l'établissement dans lequel vous souhaitez continuer vos études.

II. Durée d'études et offre de formation

18. Quelle est la durée de formation (Licence, Master, Doctorat) ?

L'année universitaire est composée de 2 semestres comprenant chacun 16 semaines d'enseignement et d'évaluation.

- Le cycle de la Licence comprend 6 semestres (3 ans après le baccalauréat). Les 4 premiers semestres sont consacrés au Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG) ou professionnelles (DEUP) ;
- Le cycle du Master comprend 4 semestres (2 ans après la licence) ;
- Un cycle du Doctorat de 3 ans minimum après le Master.

19. Qu'est-ce que le Bachelor ?

Le Bachelor est le nouveau diplôme qui remplacera le diplôme de Licence au Maroc.

Le Bachelor c'est :

- Plus de liberté : dans le choix des modules, dans le choix des langues étrangères, certifications, projets sociaux, dans l'organisation du travail (enseignement hybride, sessions d'été, sessions exceptionnelles...);
- Plus d'orientation : dans le système Bachelor, l'étudiant s'inscrit dans la filière où il a le plus de chance de réussir ;
- Plus de professionnalisation : grâce aux soft skills ;
- Plus de mobilité : le Bachelor est le diplôme le plus délivré dans le monde.

20. Quels sont les avantages du système du Bachelor par rapport au système de Licence ?

Le système de Bachelor a plusieurs avantages notamment :

- ✓ Programmation d'une année fondatrice qui permet une transition plus souple pour les étudiants de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur ;
- ✓ Un système d'Orientation active ;
- ✓ Des modules diversifiés : Les soft -skills et les langues étrangères pour améliorer votre employabilité, développer votre leadership, forger votre personnalité... ;
- ✓ La formation à l'entrepreneuriat : pour élargir vos perspectives professionnelles ;
- ✓ Le passeport de certifications : pour mettre en valeur les acquis cumulés tout au long de votre cursus Bachelor ;
- ✓ L'enseignement hybride : pour améliorer vos apprentissages notamment à travers l'auto-apprentissage ;
- ✓ Les crédits de capitalisation : pour la mobilité internationale ;
- ✓ Le supplément au diplôme : pour une meilleure visibilité de votre cursus.

21. En quoi consiste la formation en Bachelor ?

- Le cycle Bachelor est composé de quatre années d'études (la 1ère année Fondatrice, la 2e année Tronc commun ; la 3e année de Spécialisation et la 4e année d'Approfondissement) et comprend 48 modules répartis en :
 - ✓ 26 modules de disciplines soit 70% des modules programmés dans la formation ;
 - ✓ 8 Modules de Soft-Skills ;
 - ✓ 6 Modules de Langues étrangères ;
 - ✓ 4 Modules d'ouverture spécialisée ;
 - ✓ 2 Modules d'ouverture générale ;
 - ✓ 2 Modules PFE.

22. Dans les circonstances actuelles de la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie du Covid-19, les cours de l'année prochaine seront-ils dispensés en présentiel ou en ligne ?

Les cours seront, à priori, dispensés en mode hybride. Mais tout dépend de l'évolution de la pandémie dans notre pays et des décisions du Ministère de tutelle dans ce sens.

23. Puis-je m'inscrire dans une formation dont l'orientation est très différente de la formation initiale que j'ai suivie jusqu'à maintenant ?

Oui dans certains cas, vous pouvez par exemple être titulaire d'un baccalauréat en science de la vie et de la terre et vous inscrire en Licence d'Etudes Fondamentales "Sciences économiques".

24. Qu'est ce qui s'offre à moi comme parcours d'études à l'UM5 après un DUT ?

Si vous souhaitez poursuivre vos études, vous avez la possibilité de vous inscrire en licence d'Etudes Fondamentales, en licence professionnelle ou encore aux grandes écoles. Par ailleurs, les possibilités varient selon les spécialités et les conditions sélectives d'accès.

25. Puis-je continuer mes études après la licence ?

Si vous avez une licence, plusieurs possibilités vous seront offertes pour continuer vos études. Vous pouvez postuler à un cycle de Master ou encore intégrer un cycle par le biais des admissions parallèles.

III. Stages, mobilité entrante et sortante

A. Stages

26. Ai-je la possibilité de faire des stages ?

Vous pouvez effectuer des stages optionnels ou des stages obligatoires au cours de votre cursus universitaire. Toutefois, l'accord de votre établissement est obligatoire.

De manière générale, votre établissement vous donne droit à une convention de stage dans le cadre des stages obligatoires. Cette convention doit être signée par :

vous-même, stagiaire ;

l'organisme d'accueil ;

le tuteur de stage au sein de l'organisme d'accueil ;

l'encadrant référent au sein de votre établissement.

A l'issue de votre stage, une attestation vous sera remise par l'organisme d'accueil. Cette dernière qui récapitule la durée effective du stage devra être transmise à votre établissement, accompagnée par une fiche d'évaluation renseignée par votre encadrant professionnel au sein de l'organisme d'accueil.

B. Mobilité entrante et sortante

27. Ai-je la possibilité de partir en mobilité ?

L'Université Mohammed V propose annuellement à ses étudiants des mobilités pédagogiques vers d'autres universités partenaires qui peuvent dans certains cas donner lieu à une double diplomation. Ces mobilités d'une durée de quelques mois jusqu'à 2 années peuvent dans certains cas être financées. Dans tous les cas, les étudiants candidats d'une mobilité doivent suivre une procédure précise.

Pour plus d'informations, consultez <http://www.um5.ac.ma/um5/mobilite-sortante>

28. Je suis un étudiant étranger, quelle est la procédure d'inscription ?

La procédure d'inscription des nouveaux étudiants internationaux se fait en deux étapes:

1ère étape : Candidature

Vous devez nécessairement présenter votre candidature par voie diplomatique, dans le cadre de la coopération entre le Maroc et votre pays d'origine.

L'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) relevant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération se chargera de transmettre vos dossiers de candidature à la Direction de la Coopération et du Partenariat (DCP) relevant du Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

2ème étape : Inscription

Votre inscription au cycle et établissement choisis se fait sur présentation de l'autorisation d'inscription délivrée par la DCP visée par l'AMCI.

Cette autorisation est délivrée directement par la DCP sans passer par l'Université pour l'inscription en Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), Licence d'Etudes Fondamentales (Semestre 1) ou Doctorat (Médecine, Pharmacie et dentaire).

Pour l'inscription en LEF (Semestre 3, Semestre 5), Licence Professionnelle (LP), Master (M), Master Spécialisé (MS), Cycle ingénieur, Spécialité Médecine et cycle doctoral, les dossiers de candidature sont soumis pour avis à l'établissement concerné. L'autorisation d'inscription est délivrée par la DCP après avis favorable de cet établissement.

29. Je suis un étudiant étranger, diplômé d'un établissement marocain. Quelle est la procédure que je dois suivre ?

Si vous êtes étudiant étranger, lauréat d'un établissement marocain, votre candidature est soumise aux mêmes conditions d'accès appliquées à votre homologue marocain :

- Déposez votre candidature par voie diplomatique via AMCI,
- Effectuez votre préinscription sur la plateforme de l'Université dans les délais requis par l'établissement,
- Passez les examens ou entretiens d'accès...

L'autorisation d'inscription définitive vous sera délivrée par l'AMCI après réception de la décision d'admission de l'établissement concerné.

30. Je suis un étudiant étranger résident au Maroc, dois-je présenter ma candidature par voie diplomatique ?

Si vous êtes étudiant étranger, résident au Maroc et vous souhaitez candidater à une licence d'études fondamentales, licence professionnelle, master, master spécialisé, cycle d'ingénieur, spécialité médecine ou encore cycle doctoral vous pouvez faire votre inscription directement sans avoir l'autorisation de la DCP. Par ailleurs, votre dossier sera traité au même titre que ceux de vos collègues marocains.

31. Je n'ai pas effectué mes études antérieures en français, aurai-je un test de français à passer ?

Si vous n'avez pas effectué vos études antérieures en français, une année de mise à niveau en langues vous sera proposée. Cette formation linguistique est le fruit d'une collaboration entre

l'Agence Marocaine de Coopération Internationale et la Faculté des Sciences de l'Éducation. En moyenne, 200 étudiants suivent cette formation chaque année.

32. Quelles sont les conditions pour s'inscrire en formation continue ?

L'Université Mohammed V de Rabat dispense une série de formations diplômantes qui sont définies avec les partenaires socio-économiques intéressés, ou proposées par l'institution afin de répondre à un besoin exprimé.

Cette formation continue est destinée aux fonctionnaires, employés du secteur privé, professions libérales et à toute personne souhaitant acquérir ou développer des compétences et des qualifications.

Le catalogue de la formation continue diplômante compte 82 formations, composé de Certificat d'Université (CU), Diplôme d'Université (DU) et Diplôme d'Université Supérieur Spécialisé (DUSS).

Pour vous inscrire à une formation donnée, vous devez répondre à ses critères et prérequis.

Pour plus d'information sur l'offre de formation continue, nous vous invitons à consulter le lien suivant : <http://www.um5.ac.ma/um5/formation-continue-diplomante>

IV. Langue et Soft Skills :

33. Quelle est la langue d'enseignement à l'UM5 ?

La langue d'enseignement à l'UM5 dépend de la filière choisie. Cependant, les matières scientifiques sont enseignées en français.

34. Quelles sont les langues étrangères enseignées à l'UM5 ?

Dans le cadre des filières accréditées, de nombreuses langues s'enseignent à l'UM5, telles que : le français, l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'italien, le chinois ou encore le portugais. En outre, d'autres langues sont enseignées dans le cadre de la coopération internationale, notamment la langue coréenne, la langue japonaise, la langue turque, la langue urdu, la langue néerlandaise, la langue Azerbaïdjan, l'hébreu et le russe.

Pour plus d'information sur les langues étrangères et les conditions d'admission au niveau des centres de langues de l'UM5, veuillez consulter le lien suivant :

35. De quelle façon s'organisera l'enseignement des langues dans le cursus du Bachelor ?

Les langues étrangères sont incontestablement un outil indispensable à l'employabilité et à la mobilité internationale des étudiants. Dans le cadre du Bachelor, l'enseignement des langues étrangères s'effectuera de façon hybride : auto-apprentissage et enseignement à distance sur les plateformes des langues dédiées d'une part et enseignement en présentiel d'autre part. Des tests de positionnement des étudiants seront effectués à leur arrivée afin qu'ils bénéficient d'un renforcement linguistique mieux adapté à leur profil.

36. De quelle façon s'organisera l'enseignement des soft skills dans le cursus du Bachelor ?

Chacune des 4 années du Bachelor comprendra deux modules de soft skills :

Study skills (1ère année)

- COMPÉTENCE 1 : Réussir son intégration au sein l'Université et de son établissement
- COMPÉTENCE 2 : Maîtriser les méthodes et outils pour se documenter et apprendre
- COMPÉTENCE 3 : Développer les capacités nécessaires pour réussir son parcours universitaire

Life skills (2ème année)

- COMPÉTENCE 4 : Pratiquer l'écoute active et maîtriser les techniques de communication
- COMPÉTENCE 5 : Développer son intelligence émotionnelle et relationnelle
- COMPÉTENCE 6 : Travailler et co-construire en équipe en favorisant l'intelligence collective

Civic skills (3ème année)

- COMPÉTENCE 7 : Respecter les règlements, les principes d'éthique et de tolérance
- COMPÉTENCE 8 : S'engager dans des activités créatrices de valeur pour la collectivité dans le cadre de la responsabilité sociale et citoyenne
- COMPÉTENCE 9 : Co-concevoir et co-réaliser des projets créateurs de valeur pour la collectivité dans le cadre de la responsabilité sociale et citoyenne

Professional skills (4ème année)

- COMPÉTENCE 10 : Maîtriser les méthodes et les outils nécessaires pour faciliter son insertion professionnelle
- COMPÉTENCE 11 : Construire et piloter son projet professionnel
- COMPÉTENCE 12 : Adopter une attitude entrepreneuriale et entrepreneuriale en cohérence avec son projet professionnel

V. Services à l'étudiant :

A. Santé

37. Y a-t-il un service de santé à l'Université ?

L'Université met à votre disposition le Centre médico-social, constitué de professionnels médicaux et sociaux qui sont à votre écoute et vous proposent à titre gratuit : un accueil adapté, des consultations, des conseils et une orientation médicale et sociale.

Vous pouvez également bénéficier des services des centres médicaux sociaux des deux cités universitaires (Souissi I et Souissi II).

38. Quels sont les critères pour bénéficier de l'AMO Etudiant ? et comment s'inscrire ?

Pour bénéficier de l'AMOE vous devez :

Etre régulièrement inscrit dans l'un des établissements de l'enseignement supérieur fixés par arrêté du ministre de la santé N° 3129-15 ;

Etre âgé **de moins de 30 ans au plus** (à l'exception des étudiants de l'enseignement traditionnel) ;

Ne pas être bénéficiaire, en tant qu'assuré ou en tant qu'ayant droit d'un assuré, d'une autre couverture médicale quelle que soit sa nature.

Pour vous inscrire à l'AMOE, il vous suffit de remplir annuellement le formulaire électronique sur la plate-forme <http://etu.um5.ac.ma> de l'Université.

Pour plus d'informations, consulter le lien suivant: <https://www.onousc.ma/Couverture-medicale>

39. Pour souscrire à l'AMO étudiant, combien dois-je cotiser ?

La souscription à l'AMO étudiant est gratuite pour tous les étudiants qui poursuivent leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur public.

40. Quels sont les avantages de ma souscription à l'Assurance Maladie Obligatoire ?

L'AMO étudiant couvre un large panier de prestations médicales, notamment les soins préventifs, les actes chirurgicaux, la radiologie, les médicaments et dispositifs médicaux remboursables via l'AMO...

En outre, les soins relatifs au suivi de la grossesse, l'accouchement, les soins à l'étranger non disponibles au Maroc, les soins dentaires, la lunetterie médicale, la rééducation sont également couverts.

Le taux de remboursement varie entre 70% pour les médicaments et 100% pour les maladies chroniques.

Le taux de prise en charge varie entre 90% pour les hospitalisations en cliniques privées et 100% en cas d'admission dans les hôpitaux publics, de dialyse ou de traitement pour le cancer.

Vous pouvez consulter la liste des médicaments remboursés sur le portail: www.cnops.org.ma.

41. Je suis en situation de handicap. Quels sont les services proposés par l'UM5R ?

Une cellule d'écoute est mise à votre disposition pendant toute l'année universitaire. Pour une meilleure prise en compte de vos besoins spécifiques vous serez contacté par le service à l'étudiant au début de l'année.

B. Bourse

42. Quelles sont les bourses offertes aux étudiants ?

Deux types de bourses sont octroyés : des bourses nationales de premier et de deuxième cycles et des bourses internationales.

Pour plus d'information sur l'actualité des bourses octroyées, consultez le site de l'Université Mohammed V : <http://www.um5.ac.ma/um5/bourses-1>

ou visitez le volet actualité du pôle des affaires académiques et estudiantines :

<http://www.um5.ac.ma/um5/acad%C3%A9mique-actualit%C3%A9s>

43. Quels sont les critères d'attribution d'une bourse de 1er cycle ?

Les bourses de premier cycle se basent sur le mérite social (la situation matérielle des parents ou tuteurs). Un quota est accordé à chaque province pour couvrir 80% des demandes de bourses de la province.

Pour déposer votre demande de bourse, consultez le site :

<https://www.minhaty.ma/Authentification.aspx>

Pour plus d'informations sur les conditions d'attribution des bourses, consultez le site de

l'ONOU SC : <https://www.onou sc.ma/Bourses-de-premier-cycle-au-Maroc>

44. Quels sont les critères d'attribution d'une bourse de 2ème cycle ?

Les critères d'attribution des bourses du Master sont détaillés dans la circulaire du Ministère de tutelle : https://www.minhaty.ma/web/files/Decret_2.18.512.pdf

Vous pouvez aussi, consultez le lien du ministère de tutelle pour s'informer sur les possibilités des bourses internationales: <https://mabourse.enssup.gov.ma/bourse>

45. Quelles sont les possibilités de financement offertes aux doctorants ?

Si vous êtes doctorant et vous souhaitez trouver un financement, de nombreuses possibilités vous seront offertes afin de poursuivre vos travaux de recherche dans les meilleures conditions,

Bourses nationales :

- Bourses d'excellence

Le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique lance chaque année un appel à candidatures pour l'attribution de bourses de recherche.

- Bourses d'études doctorales nationales

Le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique accorde chaque année aux doctorants inscrits pour des études doctorales au Maroc des bourses d'études doctorales.

- Bourses dans le cadre de projet de recherche

Des bourses sont également disponibles dans le cadre de projets de recherche nationaux ou internationaux. Les informations sur ces bourses sont disponibles auprès des structures de recherche ou du CEDOC.

Pour plus d'informations sur les bourses nationales et internationales, consultez les liens suivants :

<http://www.um5.ac.ma/um5/bourses-0>

<https://mabourse.enssup.gov.ma/bourse>